

fluences politiques auprès du ministère. En conséquence, le régiment qui est allé à Londres n'était pas composé de soldats du type de ceux qui auraient dû représenter le Canada là-bas.

Je ne vous donnerai qu'un seul exemple de ce qui s'est passé en vous disant que tout un corps militaire ne fut représenté que par un seul officier. C'est évidemment injuste du point de vue représentatif. L'officier qui avait été choisi a dit, quatre mois environ avant le choix des membres du contingent, peu après qu'il eût été connu qu'un contingent serait envoyé en Angleterre, qu'il avait beaucoup d'influence auprès du Gouvernement, et qu'il irait à Londres. Et il y est allé. Je ne connais rien de plus de nature de détruire l'esprit qui a toujours été à la base de la milice canadienne, l'esprit qui a créé pour les troupes canadiennes un nom éternel, et je défie le ministre de me prouver que l'influence politique n'est pas intervenue constamment dans le choix des membres du contingent canadien. Comme résultat, parce que les hommes les plus capables, les mieux exercés, les mieux doués au point de vue physique, ne furent pas choisis, plusieurs incidents malheureux s'ensuivirent.

Il existe, monsieur l'Orateur, une vieille coutume militaire, que vous connaissez bien, sans doute, ainsi que tous les membres de la Chambre, et certainement le ministre, savoir la façon dont les soldats marchent dans les défilés. J'ai à la main une photographie prise au Canada lorsque le contingent approchait du quai à Montréal. Qu'il soit bien compris que je ne critique nullement la Royale gendarmerie à cheval, ni les représentants de la marine canadienne, pas plus que la fanfare du régiment Royal Canadien. Mes observations se limitent exclusivement au contingent, formé je crois, de 256 personnes, dont 32 étaient des colonels ou lieutenants-colonels, et cinq des simples soldats. Si le ministre veut se donner la peine d'examiner cette photographie—et n'oubliez pas que c'était un événement public—il verra, en jetant un coup d'œil sur ces représentants de la milice canadienne, qu'un soldat dans le premier rang ne garde pas le pas avec son commandant, qui est à environ dix pieds de distance.

Naturellement, ce n'est pas le résultat de bons exercices militaires, mais c'est regrettable. De plus, je parlerai du choix dans un centre considérable et important de garnison, dont les autorités militaires recommandèrent un officier extrêmement distingué qui leur eût fait grand honneur comme représentant. Mais on l'a ignoré, pour des raisons très évidentes, et à sa place on a envoyé un homme qui n'avait d'autre titre que celui d'être l'agent politique

suprême de cette partie du pays. Depuis longtemps, il est le porte-étendard du parti libéral à chaque élection, et il jouit maintenant d'un repos bien mérité après avoir obtenu une position bien prébendée du présent gouvernement libéral de la province. J'ai sous la main sa photographie prise à bord, et soyez assurés qu'en faisant ces remarques je ne suis pas animé d'un mauvais esprit à son égard. A titre d'ancien militaire, je tiens tout simplement à dire que la milice du Canada devrait être convenablement représentée dans des occasions de ce genre, et je juge de mon devoir envers la milice canadienne de montrer au public la manière dont le favoritisme a rejeté dans l'ombre toute autre considération dans le choix des membres de ce contingent. Je laisse au ministre d'examiner cette photographie que j'ai ici montrant quelques-uns des officiers du contingent qui est allé outre-mer; je lui laisse à décider si l'officier dont je parle et que l'on a choisi après avoir ignoré les autorités de l'endroit a une allure martiale et distinguée.

Une VOIX: Peut-être avait-il le mal de mer.

M. BETTS: C'est évidemment une photographie officielle, parce que tous les officiers portent l'épée et leurs gants. On ne saurait certainement pas dire que l'officier dont je parle avait la belle apparence martiale d'un officier à la parade. Sa tête repose sur un magistral double menton. Il a le grade de lieutenant-colonel et des bourrelets de graisse débordent de son ceinturon.

Il n'est pas le type d'officier qui représentait les autres dominions lors des cérémonies du couronnement de Sa Majesté. Les mots me manquent pour décrire ce que j'éprouve lorsque je jette les yeux sur sa tournure. Ses mollets d'épicurien débordent de jambières mal ajustées et ses culottes—que dirai-je de ses culottes? Elles sont collantes là où elles devraient être amples et *vice versa*. Elles rappellent irrésistiblement à mon esprit cette chansonnette immortalisée par les soldats français concernant ce drôle de petit pantalon que portait Maggie; il était serré au genou—mais je m'abstiendrai d'aller plus loin, monsieur l'Orateur.

Je veux établir clairement, sans rien sacrifier à la légèreté, que ce n'est pas là du tout le type d'officier que l'on aurait dû choisir pour représenter la milice canadienne au couronnement du Roi. Et permettez-moi d'ajouter que les critiques que je soulève en ce moment ont eu leur écho dans tous les mess, dans toutes les salles d'exercice et toutes les cantines, d'Halifax à Vancouver.

Puis, du moment que nous sommes à Londres nous constatons sur la photo que je tiens, que la garde se dirige vers le palais de